



LUFRAX

Edition 5
Date 13/05/2008
Page 1/3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION

NOM COMMERCIAL LUFRAX
CODE FORMULE 1271
DESCRIPTION/EMPLOI Décapant fours

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR Christeyns France S.A. WEBSITE www.christeyns.com
ADRESSE rue de la Maladrie 31
F-44120 VERTOU
TEL +33 (0)240 80 27 27
FAX +33 (0)240 03 09 73

Email : health-security@christeyns.fr

TELEPHONE EN CAS D'URGENCE

ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59
CENTRE ANTI-POISON DE NANCY +33 (0)3 83 32 36 36
CENTRE ANTI-POISON BELGIQUE +32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX Provoque de graves brûlures.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PRODUITS DANGEREUX

NOM	CAS N°	N° EINECS	CONC %	SYMBOLES	PHRASE(S) R
(100210) Alkylethersulfate de sodium	68585-34-2		< 5 %	Xi	R36/38
(101995) Silicate de soude	1344-09-8	215-687-4	< 5 %	Xi	R41, R38
(102010) Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	<= 10 %	C	R35

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

INGESTION En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

CONTACT AVEC LES YEUX Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

TRAITEMENT Avis aux médecins.

CONTACT AVEC LA PEAU Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

INHALATION En cas de malaise consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S)

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé. mousse. eau. poudres.

MOYEN(S) D'EXTINCTION À NE PAS UTILISER POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ

Aucun.

EQUIPEMENTS SPÉCIAUX POUR LA PROTECTION DES INTERVENANTS

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

METHODE DE NETTOYAGE

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

PRÉCAUTIONS MANIPULATION Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
CONSEIL(S) D'UTILISATION(S) Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

PRÉCAUTION(S) STOCKAGE Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine.
CONDITIONS DE STOCKAGE Température de stockage recommandée: 5°C - 40°C.
- MATIÈRE(S) INCOMPATIBLE(S) À ÉLOIGNER
oxydants puissants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**PROTECTION INDIVIDUELLE**

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
PROTECTION DES MAINS des gants PVC résistant chimiquement (selon la norme EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.
PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS Porter un vêtement de protection approprié ou tablier en caoutchouc.
PROTECTION DES YEUX Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
MESURES D'HYGIÈNE Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**INFORMATION GÉNÉRALE**

ETAT PHYSIQUE/FORME Liquide.
COULEUR incolore.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

PH > 14 à l'état pur - environ 12,5 à 10 g/l
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) Non applicable.
DENSITÉ environ 1,150 g/cm³
HYDROSOLUBILITÉ totale

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
CONDITION(S) À ÉVITER Ne pas mélanger avec d'autres produits.
MATIÈRE(S) À ÉVITER Ne pas mélanger avec d'autres produits. oxydants puissants.
PRODUITS DÉCOMPOSITION DANGEREUX En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**SYMPTOMES**

- INHALATION Non déterminé.
- CONTACT AVEC LA PEAU Provoque de graves brûlures.
- CONTACT AVEC LES YEUX Brûlures profondes graves.
- INGESTION Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**COMPORTEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT**

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION Données non disponibles.
EFFET(S) ECOTOXICOLOGIQUE(S)
EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE Poissons = CL50 (96h) = 72 mg/l (Hydroxyde de sodium). A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
EMBALLAGES CONTAMINÉS Evacuer comme déchet dangereux, suivre les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN 1824
VOIES TERRESTRES (ROUTE/RAIL: ADR/RID)
GROUPE D'EMBALLAGE II
NOM D'ENVOI Hydroxyde de sodium, en solution
VOIES MARITIMES (IMDG)
GROUPE D'EMBALLAGE II

ETIQUETTE ADR



N°8

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLE(S) DE DANGER



C

COMPOSANT DANGEREUX

Contient Hydroxyde de sodium.

PHRASE(S) R

R35 - Provoque de graves brûlures

PHRASE(S) S

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

REGLEMENT (CE) N°648/2004

INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS < 5 %

Agents de surface non ioniques

Agents de surface anioniques

Agents de surface amphotères

16. AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond aux directives 1907/2006/CE .Produit classifié selon 67/548/CE - 99/45/CE- 01/59/CE et adaptations ou selon AISE-guidelines

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE 28/02/2007

RÉVISION CHAPITRE(S) N° 2-3

Source d'information : Toutes les informations concernant cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données de nos fournisseurs ou proviennent de ecb.jrc.it/classification-labelling

PHRASES R COMPOSANTS

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R35 - Provoque de graves brûlures

R38 - Irritant pour la peau

R41 - Risque de lésions oculaires graves